

LES ANNONCES LÉGALES

APPELS D'OFFRES

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2025 à 0,187€ HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par décret du 28 décembre 2012.

AVIS RECTIFICATIF

RECTIFICATIF
WINE ME
SASU au capital de 1 000 €
Siège social : 2, avenue Maréchal Ney
06300 Nice
RCS Nice
Rectificatif de l'annonce parue sous le n°L250002834 dans l'édition du 19/02/2025.
Il fallait lire : Aux termes d'un ASSP en date du 07/03/2025.
Nikita Nikoliev

AVIS D'ENQUÊTES

PRÉFET DU VAR
Liberté Égalité Fraternité
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

AVIS D'APPELS

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR
AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
A la suite d'un intérêt spontané
Occupation temporaire du domaine public portuaire en vue de l'exploitation économique d'une activité de bateau en gestion partagée sur le port de Nice/Villefranche Santé

FORMALITÉS DIVERSES

ACCEPTATION À CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Par déclaration reçue au greffe du tribunal judiciaire de Nice le 11 février 2025 sous la référence 24-475, Madame METZGER Anita demeurant à Bry-sur-Marne (94360) 62, rue Denis Lavogade née au Havre le 3 novembre 1960, élisant domicile en l'étude de Maître Corinne Richerfort, 1, rue Alfred Mortier, 06000 Nice mais étant précisée que l'élection de domicile unique avait déjà été actée chez Maître Caroline Giffault notaire, 22, avenue Notre-Dame, 06000 Nice, a déclaré accepter à concurrence de l'actif net la succession de Michel Manuel Jean PONS, né à Barcelone (Espagne) le 22 février 1927, célibataire, décédé à Nice (06000) le 18 juillet 2022 ayant demeuré de son vivant à Nice EHPAD CANTAZUR 343, route de Bellet. Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, sont reçues dans les 15 mois de la date de publication au BODACC le 16 février 2024, en l'office notarial où domicile unique a été élu à cet effet.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Sur demande du président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), sise, place Bernard Cornut-Gentille 06414 Cannes, et par arrêté inter-préfectoral du 11 février 2025, le préfet du Var organise une enquête publique unique sur la construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière. Cette enquête, d'une durée de 32 jours consécutifs, se tiendra en mairies de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, du 10 mars au 10 avril 2025 inclus. Le projet concerne les communes de Fréjus et Tanneron et vise à protéger en aval les zones surbaissées et les activités socio-économiques de la commune de Mandelieu-la-Napoule, plus précisément les secteurs à enjeux que sont les quartiers de Bon Puits, Casino, Minelle, et Bas Napoule. Cet ouvrage a pour objectif d'écrire la crue cinquantennale. Les travaux de construction de l'ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière se décomposent comme suit : - un remblai amont et central permettant de stocker temporairement jusqu'à 390 000 m³ ; - un pertuis de fuite permettant au cours d'eau de s'écouler en temps normal ; - une protection minérale du parement amont aux vagues et à l'érosion et une protection en enrochements bétonnés du parement aval à la surverse, l'affleurement et l'érosion. Le dossier d'enquête publique unique comporte, notamment, une étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et du conseil national pour la protection de la nature, les mémoires en réponse de la CACPL à ces avis, le procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées, l'avis sur les incidences notables du projet sur l'environnement du conseil municipal de la commune de Mandelieu-la-Napoule. Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur : - la Déclaration d'Utilité Publique des travaux en vue de l'expropriation (DUP) ; - la Mise En Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fréjus avec le projet (MECPLU) ; - l'enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération ; - l'Autorisation Environnementale Unique comprenant plusieurs procédures embarquées (AEU). Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique est consultable : 1) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h : https://www.registre-dematerialise.fr/6009 2) sur support papier, aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous. Le public pourra déposer ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Lieux d'enquête : - dans le département du Var : - Mairie de Fréjus, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex, du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 - Mairie de Tanneron Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 - dans le département des Alpes-Maritimes : - Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1, avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 3) sur un poste informatique en mairies de Fréjus et Mandelieu-la-Napoule, aux jours et heures précisés aux lieux d'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions : 1) sur le registre d'enquête unique à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible aux lieux d'enquêtes, jours et heures indiqués en 2) ci-dessus. 2) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête 0h au dernier jour de l'enquête 24h : https://www.registre-dematerialise.fr/6009 3) par courriel via l'adresse suivante : enquete-publique-6009@registre-dematerialise.fr Les contributions transmises par courriel seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/6009. Tout courriel reçu en dehors de la période d'enquête unique sera pris en considération. 4) par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête, au siège de l'enquête publique : Mairie de Fréjus, Hôtel de Ville, place Formigé 83600 Fréjus Cedex. Les contributions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête, et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique. 5) par voie orale en s'adressant au commissaire enquêteur lors des permanences tenues aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous. M. Olivier LUC, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après : Permanences du commissaire enquêteur : - dans le département du Var : - Mairie de Fréjus, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex : de 9h00 à 12h00 les 10, 18, 27 mars 2025 et les 2, 10 avril 2025 - Mairie de Tanneron, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron : de 13h30 à 16h30 les 10, 27 mars 2025 et le 10 avril 2025 - dans le département des Alpes-Maritimes : - Mairie de Mandelieu-la-Napoule, Hôtel de ville, 1, avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule : de 14h00 à 17h00 le 18 mars 2025 et le 2 avril 2025 Des courriers peuvent lui être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés au registre. Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès du maître d'ouvrage en indiquant l'objet à l'adresse suivante : enquete-publique@nespaysdelarivier.fr Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, - en mairies de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, ainsi qu'au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture ; - sur le site internet des services de l'Etat dans le Var : https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-clotures - sur le site internet des services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Expropriation Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1er du code des relations entre le public et l'administration.

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

A la suite d'un intérêt spontané
Occupation temporaire du domaine public portuaire en vue de l'exploitation économique d'une activité de bateau en gestion partagée sur le port de Nice/Villefranche Santé
I. Objet
La Métropole Nice Côte d'Azur a réceptionné une candidature spontanée d'un opérateur économique afin que lui soit dévolu un emplacement sur le domaine public du port de Nice/Villefranche-Santé pour l'exploitation d'une activité économique. Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122-1-1 et L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels, la Métropole Nice Côte d'Azur appelle les opérateurs intéressés à manifester leur intérêt pour cette activité. II. Localisation des emplacements et informations relatives au domaine - Autorité Portuaire : Métropole Nice Côte d'Azur - 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364 Nice cedex 4. - Direction concernée : Direction des Activités Portuaires et Maritimes de la Métropole Nice Côte d'Azur. - Domaine public concerné : Port de Nice/Villefranche-Santé - Commune de Nice. - Domaine public alloué : Un poste à flot de 8.99m x 3.40m situé sur le plan d'eau du Port de Nice. - Activité autorisée : Concept de bateau en gestion partagée Le plan de zone est annexé aux documents de la consultation. III. Durée et conditions de l'occupation temporaire du domaine public métropolitain L'autorisation d'occupation sera valable à compter de la signature de la convention par les parties et pour une durée de 5 ans. L'occupation sera consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle composée cumulativement d'une part fixe et d'une part variable. La part fixe correspond au tarif d'outillage public consultable sur le site internet au lien suivant : www.leportdenice.com. Le montant de la part fixe de la redevance est calculé tous les ans selon le tarif applicable au 1er janvier de l'année correspondante. La part variable correspond à un coefficient appliqué au chiffre d'affaires annuel perçu par le bénéficiaire à l'occasion de cette occupation. Le coefficient appliqué est de 10,5%. Le bénéficiaire devra se conformer aux conditions d'occupation imposées par l'autorité portuaire, et particulièrement aux règlements général et particulier de police applicable sur le port. IV. Modalités de réponse au présent avis La manifestation d'intérêt est à présenter par voie électronique, à l'adresse électronique : portsdazur@nicedotazur.org Date limite de réception des manifestations d'intérêt : 22 avril 2025 à 16h30 Toute manifestation d'intérêt reçue ultérieurement au-delà des dates prescrites ci-dessus sera considérée comme nulle et non avenue. En cas de manifestation d'une pluralité d'intérêts concurrents, il sera procédé à une mise en concurrence des différents candidats, sur la base des critères suivants : - La qualité du projet ; - La qualité du business plan ; - La mise en œuvre d'une démarche en faveur de la protection de l'environnement. Les documents qui devront être remis en vue de la sélection d'une offre sont détaillés dans la note d'organisation de la consultation. Celle-ci sera remise aux candidats ayant manifesté leur intérêt, à partir du 23 avril 2025. Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Métropole Nice Côte d'Azur délivrera à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS
LES SUPPORTS PAPIER nice-matin var-matin
LES SUPPORTS NUMÉRIQUES nicematin.com varmatin.com
SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE
POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS
Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

KENO Résultats des tirages du jeudi 13 mars 2025
Tirage du midi
2 4 8 19 21 25 33 35 39 40
43 48 49 52 54 55 59 61 62 63
MULTIPLIEUR x 2
JOKER+ 1 777 614
Tirage du soir
1 2 3 7 9 13 19 20 23 28
30 35 38 39 52 53 54 58 63 68
MULTIPLIEUR x 2
JOKER+ 4 304 457
Résultats et informations : Application FDJ, 3256, fdj.fr

EURO DREAMS Résultats du tirage du jeudi 13 mars 2025
13 16 18 24 29 30 5
Combinaisons Gâilles simples EuroDreams gagnantes Gains par grille simple EuroDreams gagnante
Bons N° Dream Tous pays En France(c) 20 000 € par mois pendant 30 ans
6+ 1 0
6 0 0
5 135 47 92,20 €
4 5 503 1 911 36,30 €
3 77 435 25 834 4,80 €
2 442 703 144 014 2,50 €
Résultats et informations : Application FDJ, 3256, fdj.fr

safer Provence-Alpes-Côte d'Azur
AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
Publication effectuée en application des articles L.141 -1 et R.142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime
La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens désignés ci-après qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir.
Réf : AS 06 25 0002 01 Libre
Commune de Gréolières - Surface : 8 ha 01 a 05 ca
L'Adret - A0088 ; La Pestou - F0445 - F0454 - F0455 - F0459 ; Le Claux d'Enri - G0802 ; Le Pas de Tout Vent - H0219 ; Les Blachières - F0609 ; Les Blancquiers - A0190 ; Les Bouisses - G0694 - G0712 ;
Urbanisme : Naturel (PLU), Agricole (PLU)
Réf : AS 06 25 0043 01 Libre (Avec bâtiments)
Commune de Bézaudun-les-Alpes - Surface : 1 ha 07 a 90 ca
Le Pous - F0177 - F0180 - F0181 ;
Urbanisme : Zone non constructible de carte communale
Réf : AS 06 25 0044 01 Libre
Commune de Tourrettes-sur-Loup - Surface : 1 ha 10 a 50 ca
Les Blaquières Basses - A1563 ;
Urbanisme : Règlement national d'urbanisme
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 30/03/2025, par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès de : SAFER PACA
Délégation Départementale : Alpes-Maritimes
NICE LEADER - Immeuble APPOLO, Bât A - 5ème étage
64 - 68 Av. Valéry Giscard d'Estaing
CS 93254
06205 Nice 3
Tel : 04.88.78.00.06
dds06@safer-paca.com
ou des compléments d'information peuvent être obtenus, ou par voie dématérialisée sur https://geo-paca.vigifoncier.fr/pubs/index.html

La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite.